



Réforme du lycée : « Saisir l'opportunité de revisiter le fonctionnement du conseil de classe »

Dominique Procureur, proviseur honoraire et responsable académique de l'Association française des acteurs de l'éducation, propose de prendre exemple sur nos voisins européens pour transformer ce rituel. Tribune. L'impact de la disparition des filières S, L et ES, dans la voie générale du lycée, sur le « groupe classe », érigé en modèle depuis la fin du XIXe siècle, avait été perçu en 2018-2019 dès la phase de préparation de l'année scolaire à venir. Pour ne pas reconstituer des modes de regroupement des élèves qui avaient démontré leur incapacité à assurer la mixité sociale, il fallait, pour les chefs d'établissement, ne pas lier la composition du groupe d'élèves suivant les enseignements de tronc commun à celle des groupes de spécialités.

Pourtant, en septembre 2019, Le Monde titrait « Les classes éclatées bousculent profs et élèves ». Depuis un mois, la nouvelle organisation était devenue réalité...

S'agissant des conseils de classe, en revanche, les conséquences avaient été très largement impensées. Face à la multiplicité des enseignants qu'ont désormais en face d'eux les élèves, entre cours du tronc commun et enseignements de spécialité, les enseignants se demandaient dans le même article : « Comment fait-on pour organiser les conseils de classe ? Comment, avec autant d'enseignants, se mettre d'accord sur le profil des élèves... et comment, très concrètement, trouver un lieu et un moment pour se réunir ? »

Compte tenu du rythme soutenu d'une année scolaire, singulièrement l'année de mise en œuvre d'une réforme, des réponses, plutôt d'ordre organisationnel, et si possible rapides à mettre en place, ont été recherchées dans les établissements. Rassembler tous les professeurs de spécialités ou une partie autour du noyau constitué des enseignants chargés du tronc commun ? Cette configuration n'est pas inconnue car elle prévaut déjà souvent pour les langues vivantes ou pour l'éducation physique et sportive à cause des alignements de plusieurs classes et de plusieurs professeurs sur une même plage horaire de l'emploi du temps. Le poids du nombre ou la lassitude risquent d'avoir raison d'une telle option.

Programmer deux conseils de classe, l'un avec l'équipe du tronc commun et l'autre avec les professeurs de spécialités ? Mais alors, comment assurer la communication entre les deux ?

Passer à des réunions semestrielles ? Le problème posé, bien que moins récurrent, demeurerait entier tout en espaçant les retours nécessaires vers les élèves...

Les trois fonctions du conseil de classe

Le rituel du conseil de classe étant mis à l'épreuve, n'y a-t-il pas là une opportunité pour revisiter le fonctionnement de cette institution ? Celui-ci donne-t-il d'ailleurs totale satisfaction ? Permet-il de s'acquitter convenablement des missions fixées par la réglementation ?

Dans Comment rendre efficace le « conseil de classe » ? (De Boeck, 2012), la psychopédagogue Geneviève Freres montrait que trois fonctions doivent être remplies par cette instance pour accompagner le parcours des élèves. La première, qui devrait intervenir en début d'année et vraisemblablement plus tôt que le conseil de premier trimestre, aurait pour objectif d'établir un diagnostic qui permette aux élèves et aux professeurs de décider des conditions à remplir pour réussir l'année. Cette pratique est d'ailleurs déjà installée dans de nombreux lycées, en classe de 2de en particulier.

La deuxième fonction permet de procéder à une régulation qui s'appuie sur des

« informations pertinentes, valides et fiables pour prendre des décisions pédagogiques concrètes qui permettent de progresser dans la recherche des objectifs éducatifs que l'école s'est fixés ». Enfin, une fonction de certification qui serait mise en œuvre en fin d'année ou de cycle, lorsqu'on demande aux élèves de faire des choix.

Toutes ces fonctions doivent-elles nécessairement être confiées au seul conseil de classe ? A l'étranger, l'on s'aperçoit que les protocoles sont très variés. En communauté francophone de Belgique, et dans le canton de Genève en Suisse, les conseils ressemblent à ce que nous connaissons. Au Québec, au Danemark ou en Finlande, les conseils au sens où nous les entendons n'existent pas.

Quelle nouvelle organisation imaginer ?

Le conseil, dans ses deux acceptions décrites par le sociologue Patrick Boumard, « donner des conseils » et « tenir conseil », ne relève pas du même organe dans certains pays. En Suède, par exemple, le conseil se réunit quatre fois dans l'année pour faire le point sur les difficultés ou les progrès des élèves, et constater ce qu'ils ont fait, donner des conseils sur ce qu'ils devraient faire. Au Québec, le conseil ne se réunit qu'en fin d'année et se consacre à la certification. La fonction « donner des conseils » est assurée dans un autre cadre.

Notre modèle n'est donc pas indépassable. Même si les acteurs y sont attachés. Quelle organisation pourrait-on imaginer pour répondre à la nécessité d'informer le lycéen de sorte qu'il ait une réponse à la question qu'il serait bon qu'il se pose : où en suis-je ?

Un portfolio qui rassemblerait l'ensemble des activités réalisées par l'élève, les notions qu'elles visent à faire acquérir, les compétences qu'elles sous-tendent, les niveaux de maîtrise atteints, pourrait remplir le rôle du support nécessaire à cette analyse. Celle-ci pourrait être menée par le lycéen accompagné d'un professeur référent qui serait chargé d'un groupe restreint, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé par exemple. Les objectifs à atteindre par chacun des élèves seraient fixés en concertation entre le professeur référent et les lycéens. Dématérialisé, ce portfolio serait accessible aux enseignants, aux élèves, voire aux parents, en garantissant une restriction des droits d'accès aux différentes informations selon les utilisateurs.

Quant à la certification, elle devrait continuer à relever de la collégialité, donc du conseil de classe. « Chaque enseignant, quelle que soit la discipline, y apporte une contribution originale, indispensable et fragmentaire », expliquait déjà, en 1984, le psychopédagogue Jean-Marie De Ketele. Mais si un support, pensé en commun, rassemblait des éléments fiables pouvant être mis en regard d'une discipline à l'autre sans passer par des notes qui dénaturent l'engagement dans les apprentissages, le conseil devrait gagner en efficacité et en pertinence.

Les modalités d'évaluation en seraient nécessairement affectées. Au Danemark, par exemple, la taxonomie SOLO (Structure of observed learning outcomes) est très courante et à la base de l'évaluation individuelle des élèves (différenciation et étayage pédagogique notamment). Elle permet de situer le niveau de maîtrise d'une notion par un élève de « lacunaire » à « abstrait étendu » en associant à chaque palier des verbes qui permettent d'identifier les processus correspondants.

Pour servir cette évolution, il resterait à former les enseignants et à leur donner le temps de s'approprier ces nouvelles démarches en les accompagnant. Il faudrait en parallèle repenser la place des représentants des parents et des élèves, ce qui pourrait également constituer un progrès.

Dominique Procureur (Proviseur honoraire, responsable académique de l'Association française des acteurs de l'éducation (AFAE) pour la Normandie)